

## Lisez-moi

Champ : France entière. Le département et la région retenus sont ceux de résidence à la dernière date de soin de l'année.

Les pourcentages sont calculés sur l'ensemble de la population ayant reçu un soin remboursé au moins une fois dans l'année, quel que soit le régime concerné.

Les effectifs sont arrondis à la centaine.

Si les effectifs sont strictement inférieurs à 50 personnes, l'affichage mentionne « <50 ».

Les effectifs des différentes pathologies ne peuvent pas être sommés. En effet, une même personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (par exemple : un diabète, un cancer et une pathologie cardio-neurovasculaire). Par construction, quelques exceptions sont possibles : les effectifs des patients atteints par une pathologie aiguë et ceux atteints par une même pathologie chronique sont sommables car ces deux groupes sont disjoints (par exemple, il n'est pas possible d'avoir un cancer du poumon à un stade actif et un cancer du poumon sous surveillance).

Les traitements dits « hors pathologies » et les traitements « avec ou sans pathologies » ne sont pas construits de la même façon. Par exemple, les traitements neuroleptiques « hors pathologies » prennent en compte les personnes ayant eu au moins trois délivrances de médicaments neuroleptiques dans l'année mais qui n'ont pas de code diagnostic de pathologie psychiatrique repéré dans le SNDS (même si un diagnostic a été posé en consultation, car les diagnostics réalisés en consultation libérale ou hospitalière n'alimentent pas le SNDS). Les traitements neuroleptiques « avec ou sans pathologies » prennent en compte les personnes ayant eu au moins trois délivrances de médicaments neuroleptiques dans l'année et qui peuvent avoir ou non un code diagnostic de pathologie psychiatrique repéré dans le SNDS.

Des données départementales sont fournies. Toutefois, les données d'ALD ne sont pas exhaustives au niveau de Mayotte. Les indicateurs calculés en prenant en compte cette source de données doivent être interprétés avec davantage de précaution et ne sont pas comparables à ceux d'autres départements.

Pour plus d'information quant à la méthodologie de repérage des pathologies utilisée, merci de consulter la note de méthodologie médicale.